

DISCUSSION.

M. HEYMANS. — Messieurs, permettez-moi de profiter de cette occasion pour préciser et expliquer quelques-unes des idées que j'ai émises dans ma communication d'il y a deux mois.

Je fais d'abord remarquer que, dans ma pensée, la réaction générale ou locale à la tuberculine ne rend superflu aucun autre moyen de diagnostiquer la tuberculose; je n'exclus donc nullement l'examen clinique et bactériologique.

La méthode de lutte que nous avons appliquée depuis un an a, en effet, pour but, comme le dit l'article premier des statuts des syndicats que nous avons fondés, d'enrayer la propagation de la maladie et, si possible, de l'éteindre. Or, dans la lutte contre n'importe quelle maladie infectueuse — M. Malvoz nous en a cité un exemple dans notre dernière séance — il faut avant tout connaître les sujets qui en sont atteints. Il faut donc que nous allions auprès des propriétaires des étables d'une région ou d'une commune, — je ne dis pas dans toutes les communes de la Belgique, parce que l'œuvre serait trop vaste au début — et que nous obtenions autant que possible la collaboration libre et volontaire de tous les intéressés, car, nous aussi, nous sommes adversaires de l'intervention officielle et de l'obligation; nous préférons nous adresser à l'initiative privée, parce que nous croyons que, grâce à elle seule, nous parviendrons à mener la lutte à bien.

Dans chaque commune donc, nous adressons un appel à tous les propriétaires de bétail et nous les invitons à former un syndicat contre la tuberculose bovine, en leur faisant connaître la nature du mal qui frappe leurs animaux, les pertes considérables qu'il entraîne et les mesures qu'il faut prendre pour l'enrayer.

Dans la lutte contre la tuberculose bovine, la première des conditions étant de savoir quels sont les animaux

atteints et quels sont ceux qui ne le sont pas, nous appliquons d'abord le plus pratique de tous les moyens de diagnostic, à savoir la tuberculine; nous avons ainsi établi ce premier résultat que, par exemple, dans la commune de Goyck, la réaction générale à la tuberculine a, ainsi qu'on vient de le rappeler, permis de constater que, sur 399 étables, il y en avait 314 où aucun animal n'avait réagi.

Évidemment, quand on s'occupe depuis tant d'années de la tuberculose, on connaît par expérience les défaillances de la tuberculine, — comme on dit vulgairement, on n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces, — et je sais parfaitement que la tuberculation dans une étable réellement infectée ne prouve pas que toutes les bêtes de cette étable qui n'ont pas réagi soient indemnes de tuberculose; au contraire, toutes les bêtes adultes me sont suspectes alors même qu'elles ne réagissent pas. Mais, s'il s'agit d'une étable non infectée qui contient dix ou vingt bêtes, dont aucune ne réagit, nous considérons, en général, que cette étable est complètement indemne et je crois que tous ceux qui sont quelque peu au courant de la tuberculation et des résultats qu'elle donne, seront d'accord avec moi.

Il peut évidemment se présenter des cas exceptionnels, où, l'homme de l'art, le vétérinaire, auquel les syndicats font toujours appel et sur la collaboration duquel ils comptent, doit examiner la réponse de la tuberculine.

Voici, par exemple, un cas de ce genre que j'ai observé. Dans une étable d'une dizaine de bêtes, la tuberculation ne révèle aucune réaction positive, mais une seule réaction suspecte. La bête qui avait donné cette réaction suspecte est tuberculivée une seconde fois et de nouveau nous n'obtenons qu'une réaction suspecte, c'est-à-dire une hyperthermie insuffisante pour permettre d'affirmer que la bête était tuberculeuse. Le médecin vétérinaire qui avait pratiqué la tuberculation, procéda, à diverses reprises, à l'examen clinique, mais ne parvint pas à diagnostiquer la tuberculose chez cet animal. Nonobstant, trois ou quatre mois après, il dut être vendu parce qu'il dépé-

rissait, et il fut déclaré impropre à la consommation, à cause d'une tuberculose généralisée.

Nous connaissons donc ces cas exceptionnels et nous cherchons à les dépister, car il s'agit là, je suis le premier à le reconnaître, de bêtes souvent dangereuses qui, avant qu'elles aient disparu d'une étable, peuvent en provoquer l'infection. Mais c'est là un fait connu, archi-connu, et nous sommes préparés à rencontrer des échecs de ce chef.

Cependant, réserve faite pour ces cas exceptionnels, quand, dans les étables dûment examinées au moyen de la tuberculination et cliniquement, on ne trouve rien, on peut dire que ces étables sont indemnes de tuberculose. Voilà ce qu'établit dans une commune la tuberculination générale aidée éventuellement de tous les moyens de diagnostic : les étables indemnes et le bétail indemne. Mais, pour qu'ils le restent, pour que la tuberculose ne se propage pas d'une étable infectée à une étable indemne, certaines précautions élémentaires doivent être prises par les propriétaires et, grâce aux conférences qu'on leur donne, ils en comprennent la nécessité, car ils constatent autour d'eux les ravages du mal.

Le grand résultat des syndicats, c'est donc d'apprendre à tous ses membres si leur bétail est indemne ou non et, lorsqu'il n'est pas indemne, de leur enseigner ensuite les mesures à prendre pour qu'il le devienne.

A ce propos, je tiens à déclarer ici que, contrairement à certains bruits dont nous avons même entendu tout à l'heure un écho ici, je ne suis l'adversaire d'aucune des mesures spéciales d'hygiène qu'on peut prendre, et qu'en principe j'approuve toutes les mesures de l'espèce. Seulement, lorsqu'on est dans le domaine des choses concrètes, dans le domaine pratique, il faut discerner lesquelles de ces mesures spéciales peuvent être appliquées en n'imposant au propriétaire intéressé que des sacrifices inférieurs à ceux qu'on exige de lui lorsqu'on lui recommande de livrer à l'abatage des animaux atteints. La question se pose ici sur le terrain économique. Si je suis propriétaire d'une étable dont la moitié des bêtes sont tuberculeuses, les autres étant indemnes, vais-je, pour ces bêtes indemnes,

construire une seconde étable qui me coûtera deux à cinq mille francs et prendre ensuite tous les jours les précautions qui s'imposent? Ou bien vaut-il mieux d'engraisser et livrer rapidement à la boucherie tous les animaux porteurs de bacilles? En fait, j'agirai au mieux de mes intérêts d'après les conditions particulières de mon exploitation.

On a tout à l'heure jeté dans le même panier le système Ostertag et le système Bang. Cependant, si on veut bien consulter les publications d'Ostertag, on y lira qu'il est allé étudier le système Bang en Danemark, qu'il en est revenu enthousiasmé, qu'il l'a appliqué en Allemagne, mais qu'il l'a abandonné dans la suite, pour faire adopter à son gouvernement une nouvelle méthode de lutte contre la tuberculose, méthode essentiellement différente de celle de Bang et qui consiste simplement à rechercher les bêtes qui éliminent des bacilles et à les faire disparaître, et cela sans pratiquer aucun isolement. Je ne veux pas entrer davantage dans les détails de cette question, et je me borne à dire que nous prenons dans tous les systèmes ce qui est pratique et économique pour chaque exploitation en particulier.

C'est ainsi qu'il est des communes très infectées où il nous serait très agréable de trouver sur place des vétérinaires et de voir venir sur place des inspecteurs, et même des professeurs de l'École vétérinaire, pour y appliquer le système Ostertag, parce que, dans ces communes, c'est à peu près la seule méthode pratique qu'on puisse appliquer, étant donné qu'il y a dans ces communes un trop grand nombre d'étables infectées et de bêtes tuberculeuses et qu'il n'y a pas lieu d'y tenter ce qu'on fait dans les régions moins infectées. Dans ces communes, il faudrait donc avoir des vétérinaires suffisamment compétents qui puissent aller en quelque sorte cueillir les bêtes tuberculeuses au fur et à mesure qu'elles commencent à éliminer des bacilles. On arriverait de la sorte à y faire de sérieux progrès, en enrayant l'infection et la réinfection.

Au contraire, dans les communes où la tuberculose est peu répandue, où il y a un nombre d'étables avec une seule bête tuberculeuse, on ne peut songer à demander aux pro-

priétaires pour cette seule bête atteinte de construire une seconde étable, ni à surveiller continuellement cette seule bête tuberculeuse pour saisir le moment où elle devient contagieuse. La seule chose pratique à faire, c'est de livrer cette bête à la boucherie pour éviter qu'elle ne puisse contaminer le reste du bétail et il faut insister auprès du propriétaire pour qu'il agisse de la sorte aussitôt que possible. Évidemment on ne peut pas l'obliger à le faire et nous rencontrerons encore un assez grand nombre de propriétaires qui tarderont trop longtemps de suivre ce conseil. Car je suis encore le premier à reconnaître qu'il ne suffit pas d'éliminer de l'étable une bête tuberculeuse six ou huit mois après la tuberculination, cette bête pouvant, si elle n'a pas été isolée, pendant ce temps en infecter d'autres; si cela se produit, c'est le propriétaire qui en est responsable; tout ce que nous pouvons faire, c'est de conseiller de l'isoler aussitôt que possible et de la vendre aussitôt que possible.

Lorsqu'il aura fait une ou deux fois l'expérience de ce qui lui arrive lorsqu'il n'élimine pas à temps une bête tuberculeuse, il deviendra peut-être plus sage, plus expéditif et il finira par comprendre mieux son intérêt.

C'est ainsi que nous parviendrons peu à peu, sans que d'ailleurs je me fasse trop d'illusions, à maintenir indemnes les étables qui le sont, à faire disparaître des étables peu contaminées les bêtes tuberculeuses qui s'y trouvent et à augmenter ainsi le nombre des étables indemnes, ce qui permettra à ceux dont les étables sont complètement infectées et qui subissent ainsi chaque année des pertes considérables, de livrer en bloc toutes leurs bêtes tuberculeuses à la boucherie et de les remplacer par des bêtes non tuberculeuses provenant de ces étables indemnes.

Nous avons déjà en cette matière des observations et une expérience suffisantes pour dire que nous subissons des échecs, mais qu'ils seront d'ordinaire momentanés.

J'en reviens à ce que je disais tout à l'heure. Supposons que, dans une exploitation infectée, on fasse pour les animaux indemnes une nouvelle étable à côté de l'étable

dans laquelle on conserve les animaux tuberculeux. Il faudra, en outre, y prendre journallement les précautions les plus minutieuses pour que le bacille ne soit pas transporté d'une étable à l'autre. La pratique a démontré qu'en général cet isolement est insuffisant. S'il avait été suffisant, le problème antituberculeux serait à moitié, sinon complètement résolu depuis longtemps. Il faut donc devenir plus radical et la première condition à réaliser c'est d'éliminer la source même des bacilles et ensuite désinfecter autant que possible tout ce qu'on peut, — je l'ajoute également, car on a prétendu que j'étais adversaire de la désinfection, — malgré tout cela, comme les bacilles qui ont été disséminés dans l'exploitation et autour de l'exploitation, dans les pâtures, les abreuvoirs, les fumiers, etc., y restent probablement un certain temps en vie, ils pourront déterminer encore un certain nombre d'infections. Mais ces infections seront bénignes; il suffira pour les découvrir de procéder à des examens répétés du bétail, et encore une fois personne ne conteste, je crois, que le procédé d'examen le plus expéditif, le plus pratique et le plus efficace, malgré ses défaillances, — que nous connaissons, je le répète, — c'est la tuberculination. Au moyen de tuberculinations répétées, on découvrira l'animal infecté dès le début de son affection, on pourra alors prendre des mesures d'isolement et surtout, j'insiste de nouveau sur ce point, livrer la bête infectée à la boucherie, ce qui supprimera de nouveau l'infection dans sa source.

Tout cela, messieurs, n'est pas de la simple théorie. Il y a déjà plus de six ans que nous avons commencé, avec la collaboration de M. Mullie, à appliquer cette méthode, dans trois exploitations appartenant au Ministère de la justice et situées à Merxplas, Wortel et Hoogstraeten. Une première tuberculination avait démontré que la tuberculose régnait dans ces trois exploitations. Nous avons aussitôt retiré des étables d'Hoogstraeten toutes les bêtes tuberculeuses qui s'y trouvaient, c'est-à-dire toutes les bêtes qui avaient réagi à la tuberculine et nous les avons déversées dans les deux autres exploitations. Une

année plus tard, nous avons retuberculiné et, sur les 60 sujets des étables d'Hoogstraeten, deux bêtes qui n'avaient pas réagi un an avant réagissaient cette fois; peut-être portaient-elles déjà des bacilles au moment de la première tuberculination, mais ces bacilles n'avaient-ils pas encore hypersensibilisé ces bêtes; ou bien, ce qui nous paraît plus probable, ces deux animaux se sont-ils infectés après la première tuberculination.

Nous avons immédiatement retiré ces deux bêtes de l'exploitation, nous les avons envoyées dans une autre. J'ai eu l'occasion de faire l'autopsie de ces deux bêtes; elles présentaient des lésions tuberculeuses au début, l'une dans les ganglions médiastinaux, l'autre dans les ganglions bronchiques.

Nous avons retuberculiné les étables d'Hoogstraeten une troisième fois, puis une quatrième, puis une cinquième fois et, dans le courant de ce mois, nous pratiquerons la sixième tuberculination; nous n'avons plus constaté aucune réaction et j'espère que la sixième tuberculination confirmera les résultats antérieurs, c'est-à-dire qu'elle confirmera que nous sommes parvenus à maintenir indemne cette étable où il y a eu des bêtes tuberculeuses et où des bacilles avaient pu, malgré la désinfection, subsister dans le milieu ambiant, mais où ils ne se sont pas maintenus en vie (1).

La même méthode peut évidemment être appliquée avec succès aux diverses étables d'un syndicat et ainsi peu à peu on parviendra à enrayer, à endiguer le mal et cela sans occasionner de pertes sensibles aux propriétaires.

Messieurs, je pourrais vous entretenir encore durant des heures sur cette question et répondre en détail à chacune des objections qui viennent d'être formulées. Je me borne à signaler encore un point important, à savoir que l'élimination des bêtes tuberculeuses peut se faire sans

(1) Ce matin même, 27 mai, au moment où je corrige l'épreuve de cette discussion, je reçois la nouvelle que non seulement la retuberculination de l'étable d'Hoogstraeten, mais aussi celle de l'étable de Wortel, dont les dernières bêtes tuberculeuses avaient été retirées l'année dernière, n'ont donné aucune réaction positive.

entraîner de perte notable d'argent. Tous ceux qui connaissent la question au point de vue économique, tous ceux qui savent à quelles conditions avantageuses s'opère actuellement la vente des bêtes grasses et ce que rapportent les bêtes d'élevage et de laiterie, tous ceux-là savent aussi, — j'ai discuté à mainte reprise ce point avec les hommes les plus compétents, — qu'une bête de boucherie rapporte actuellement autant qu'une bête laitière ou d'élevage. Au surplus, même s'il y avait une perte, mieux vaut subir une perte momentanée que de subir des pertes continues qui se renouvellent et augmentent d'année en année et qui peuvent provoquer la ruine.

Ce n'est pas le cas pour les diverses communes dont je vous ai parlé dans ma dernière communication, mais j'ai eu, depuis lors, l'occasion de pénétrer dans une autre région — j'y faisais déjà allusion tout à l'heure — où la tuberculose est pour ainsi dire générale. Pour vous en donner une idée, il me suffira de vous dire que, sur cinquante-deux étables où nous avons fait la tuberculination, nous n'avons trouvé que cinq petites étables ne contenant aucune bête tuberculeuse. Au lieu de la moyenne de 17 p. c. de bêtes tuberculeuses, — que j'ai portée à 20 p. c. pour y comprendre les bêtes tuberculeuses qui ont échappé au premier examen, — nous trouvons-là au moins 60 p. c. de bêtes tuberculeuses. En d'autres termes, toutes les bêtes d'un certain âge sont atteintes. Or, il s'agit d'une région herbagère où le fermier doit vivre exclusivement de son bétail. C'est donc la ruine du cultivateur et il faut absolument porter remède à cette situation, — tous les sacrifices que le Gouvernement s'imposera de ce chef ne seront pas trop considérables, — sinon les fermiers de cette région ne pourront pas continuer à subsister.

Terminons par une invitation: si quelqu'un trouve des mesures plus efficaces, une méthode plus pratique et plus économique, je ne demanderai pas mieux que m'y rallier et de l'appliquer dans les syndicats, mais ce ne sont pas, je dois l'avouer, les quelques considérations vagues et sans importance émises par M. Liénaux qui ont pu jeter quelque lumière nouvelle dans mon esprit.

M. LIÉNAUX. — Messieurs, je serai très court. Je me bornerai à constater que les considérations que j'ai fait valoir, si banales qu'elles soient, d'après M. Heymans, ont réussi à modifier totalement les vues qu'il a exprimées dans sa communication. En effet, lorsqu'il a exposé ici sa méthode, il a préconisé sa généralisation à tout le pays. Aujourd'hui, il ne prétend plus qu'organiser de petits syndicats communaux sans caractère officiel et il ne demande plus au Gouvernement de réglementer la matière dans le sens qu'il a indiqué.

Il reconnaît aussi que le diagnostic ne peut être basé uniquement sur la tuberculination ; il consent à faire des examens cliniques et microscopiques, alors que, dans sa communication, il déclarait que la tuberculine suffisait à faire connaître toutes les bêtes tuberculeuses et toutes celles qui ne le sont pas.

M. HEYMANS nous déclare enfin aujourd'hui qu'il connaît les défaillances de la tuberculine. Je n'en ai jamais douté, mais il avait oublié d'en parler dans sa communication.

M. HEYMANS. — Messieurs, un seul mot. Je n'avais pas oublié ces défaillances de la tuberculination et je n'ai pas changé, car depuis des années je connais ces défaillances et j'étudie les changements et les perfectionnements à apporter aux procédés de tuberculination.

M. MALVOZ. — Nous ne pouvons pas consacrer toute notre séance à une question qui intéresse surtout les vétérinaires, mais la discussion ne me paraît pas épuisée et je demande à l'Académie s'il ne lui conviendrait pas de maintenir la question à son ordre du jour pendant un certain temps.

M. HEYMANS voudrait, je crois, obtenir des subsides de l'État. Il a fait allusion à la lutte que j'ai menée contre l'ankylostomiasie, mais je lui signale que je n'ai pas obtenu pour cela un centime de subside de l'État.

M. HEYMANS. — Mais de la Province. (*Rires.*)

M. MALVOZ. — Ce n'est pas la même chose.

M. HEYMANS. — Les syndicats sont régis par le règlement actuel.

M. MALVOZ. — La question est très intéressante pour

vous et c'est pourquoi il y aurait lieu, me paraît-il, de la traiter un peu plus à fond qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Nous avons maintenant entendu MM. Heymans et Liénaux. Nous lirons leurs observations au compte rendu de la séance, et je demande que la question reste à l'ordre du jour pendant un certain temps pour que chacun puisse donner son avis.

M. LE PRÉSIDENT. — S'il n'y a pas d'opposition, la question restera portée à l'ordre du jour de notre prochaine séance.

M. STUBBE. — Messieurs, je comptais répondre aujourd'hui en quelques mots à M. Liénaux. Bien que la discussion doive continuer, je demande à M. le Président de pouvoir présenter mes observations immédiatement ; je serai très bref.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. STUBBE. — Messieurs, comme M. Liénaux vient de le dire, il faut faire connaître la tuberculose au cultivateur avant d'entamer la lutte contre elle ; c'est ce que j'ai dit ici, il y a deux ou trois ans. Il faut aussi, ajoute-t-il, améliorer les étables. C'est ce que j'ai dit également. J'ai fait ressortir que la plupart de nos étables ne pouvaient pas être désinfectées tant elles étaient mal construites, mais que le Gouvernement accordait des subsides pour l'amélioration des étables dans toutes les provinces et que, dans beaucoup de régions les étables avaient été améliorées.

Donc, il y a lieu, tout d'abord, de faire l'éducation du fermier, lui dire ce que c'est que la tuberculose. M. Heymans, dans ce but, se donne la peine de se rendre dans les fermes et dans les réunions des fermiers.

Ensuite, il est nécessaire, indispensable, logique et rationnel d'éliminer les animaux qui rejettent des bacilles. Pourquoi maintenir dans une étable des animaux qui sont cliniquement atteints ou suspects ? Il faut les écarter le plus vite possible, et je ne puis pas admettre, aujourd'hui que le bétail est si cher, qu'un fermier laisse la maladie aller jusqu'à ses extrêmes limites sans recourir au médecin vétérinaire. C'est contraire à ses intérêts. Quand sa

bête présente des signes de suspicion, quand elle tousse, il a bien soin de faire appel au vétérinaire. Si celui-ci ne signale pas les animaux atteints ou cliniquement suspects, il est en défaut. Le règlement prévoit le cas et le devoir du vétérinaire est de signaler les bêtes suspectes à son inspecteur.

Il est évident que la tuberculine peut avoir des défaillances, mais, dans l'immense majorité des cas, elle donne de bons résultats, et le procédé de lutte employé en Belgique repose précisément sur la valeur de la tuberculine comme moyen de diagnostic. Nocard l'avait préconisée, et des expériences ont été faites en Belgique en 1892 et en 1893 pour s'assurer de son efficacité. Elles ont donné des résultats très concluants. L'administration de l'agriculture n'a pas, par conséquent, dû attendre pour marcher les idées émises par M. Bang, de Copenhague.

S'il y a des bêtes tuberculines qui ne réagissent pas, on recommence l'opération l'année suivante, comme on l'a fait, dit M. Heymans, dans les écoles de bienfaisance de l'État. C'est de cette façon que l'on arrive à coup sûr à se débarrasser de la maladie.

Mais, a-t-on dit, avec le règlement en vigueur on n'aboutit pas, parce qu'il est défectueux ou mal appliqué.

Le règlement n'est pas défectueux, mais ce que j'ai toujours admis, c'est qu'il est mal appliqué.

Pour lutter avec succès contre la tuberculose, il faut donc marcher avec le cultivateur la main dans la main. On ne doit pas recourir à l'obligation, et l'obligation n'existe pas non plus dans le système préconisé par M. Heymans.

D'autre part, ce qu'il y a d'essentiel, ce qu'il y a surtout de difficile à réaliser dans la lutte contre la tuberculose, c'est le repeuplement des étables, et M. Liénaux ne l'ignore pas. Là où on fait de l'élevage, cette difficulté n'existe pas. Au fur et à mesure que le cultivateur vend ses bêtes tuberculeuses pour la boucherie, il peut les remplacer par d'autres nées dans ses étables. Elles ont été séparées de leur mère aussitôt après leur naissance et ont consommé

du lait bouilli. Dans les centres d'élevage, le cultivateur peut donc très bien se débarrasser de la maladie.

Il n'en est pas de même dans les régions où l'élevage est nul ou à peu près. Là, il faut nécessairement que le cultivateur achète d'autres bêtes pouvant être tuberculeuses et devenant ainsi une cause d'infection nouvelle. C'est naturellement le côté difficile de la question, mais, avec le système préconisé par M. Heymans, par une entente entre les membres affiliés au syndicat, celui qui est obligé de repeupler son étable avec des bêtes d'achat s'adresse au voisin qui possède des animaux indemnes de la maladie.

Ce qu'il faut, ce n'est donc pas recourir à l'obligation. C'est marcher d'étape en étape, de village en village, de région en région pour porter la bonne parole et instruire le cultivateur. Malheureusement, jusqu'à présent on ne l'a pas fait ou pas suffisamment. Mais, ainsi que je l'ai dit, l'abatage, par ordre de l'autorité, des animaux atteints et des animaux suspects qui ont réagi à la tuberculine est de toute nécessité. Ceux qui ont simplement réagi à la tuberculine, sans présenter des symptômes de suspicion, seront vendus au fur et à mesure pour la boucherie. Voilà les grandes lignes à suivre dans la lutte contre la tuberculose bovine.

M. LIÉNAUX. — Je ne pense pas qu'il y ait lieu pour moi de répondre à M. Stubbe. Il n'a, en effet, nullement combattu les raisons que j'ai fait valoir.

M. STUBBE. — Pardon. C'est l'élimination des bacilles tuberculeux qu'il faut combattre avant tout.

M. LIÉNAUX. — M. Stubbe est donc partisan de l'abatage général des animaux qui ont réagi ?

M. STUBBE. — Je dis qu'il est nécessaire, dans une exploitation, de se défaire d'abord des animaux cliniquement atteints et cliniquement suspects; c'est la première question à résoudre. Puis on tuberculine les animaux suspects d'être contaminés, et on isole ceux qui ont réagi.

Nous attendons, depuis deux ans, *les grandes modifications* qu'on allait apporter au règlement sur la tuberculose

bovine. M. Liénaux, avec d'autres confrères voudrait rendre la *tuberculose rédhibitoire*.

La rédhibition s'étendrait non seulement aux animaux cliniquement atteints ou cliniquement suspects ayant réagi à la tuberculine, mais même aux animaux suspects d'être contaminés qui réagissent à la tuberculine.

Eh bien, je pose en fait — et je lance mon défi en pleine Académie — qu'il est impossible de mettre en pratique la mesure qu'on préconise. L'action rédhibitoire, dans tous les cas prérappelés, est un moyen irréalisable dans la pratique.

M. LIÉNAUX. — Je ne vois rien, dans les paroles de M. Stubbe qui soit en opposition avec ce que j'ai dit. J'exprime le regret que M. Stubbe, qui a de si bonnes idées en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose bovine, ait négligé de les faire prévaloir alors qu'il était le chef du service de la police sanitaire.

M. STUBBE. — Je ne marchais pas seul; mais je prétends, et vous me donnez raison, que tout ce qui a été préconisé dans le règlement est logique.

M. LIÉNAUX. — Très logique.

M. LE PRÉSIDENT. — En présence des nouvelles explications qui viennent d'être échangées, l'Académie croit-elle qu'il soit encore nécessaire de maintenir cette discussion à l'ordre du jour?

DES MEMBRES. — Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. — Dans ces conditions, la discussion de la question de la tuberculination sera donc maintenue à l'ordre du jour.

2. PSEUDO-MYXOME du péritoine d'origine appendiculaire; par M. A. DELÉTREZ, Correspondant.

Le pseudo-myxome du péritoine d'origine appendiculaire est très rare; la littérature chirurgicale, en effet, n'en mentionne que vingt cas, y compris les trois observations personnelles de Lejars, de Paris, signalées récemment par lui dans une leçon clinique, donnée à l'hôpital Saint-Antoine (1).

Sur 184 opérations que j'ai pratiquées sur l'appendice et la région iléo-cæcale, je ne l'ai rencontré qu'une fois et si mes recherches sont exactes, aucun fait de ce genre n'a encore été publié dans notre pays.

Je crois donc vous intéresser en vous communiquant le cas que j'ai eu l'occasion d'observer.

Il s'agit d'une femme de 58 ans, chez laquelle un mois avant mon intervention, le médecin traitant s'aperçut de l'existence d'une tumeur dans la région iléo-cæcale; tumeur sous forme de plastron, rémittente, douloureuse à la pression. Bientôt survinrent des symptômes aigus: douleurs très vives, spontanées et accompagnées de toutes les manifestations d'une péritonite localisée.

A ce moment, la région iléo-cæcale forme une voussure manifeste, très douloureuse à la pression, fluctuante; le toucher vaginal est négatif.

Le diagnostic fut: appendicite suppurée.

Je pratiquai l'incision habituelle dans ces cas, c'est-à-dire sur le plus grand axe de la tumeur, situé précisément au siège de l'incision classique de l'appendicectomie. L'ouverture du péritoine, au lieu de l'écoulement de pus auquel je m'attendais, donna issue à un liquide gélatineux, colloïde, sous forme de vésicules, les unes isolées, les autres agglomérées en grappes plus ou moins volumineuses présentant une grande analogie avec les vési-

(1) *La Semaine médicale*, Paris, n° 50, 1912.